

TROUVER SON MASTER

Le guide



Avant propos

Ce guide s'adresse particulièrement aux étudiants en troisième année de formation en pédicurie-podologie. Néanmoins, il sera aussi profitable à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur les masters, qu'ils soient jeunes diplômés, étudiants en 1ère ou 2ème année, ou encore professionnels diplômés depuis plusieurs années et souhaitant reprendre leurs études (il n'est jamais trop tard).

Il sera utile à ceux qui se questionnent sur la suite de leur parcours professionnel, à ceux qui veulent en savoir plus, aux indécis et également à ceux qui sont certains de leurs objectifs et qui ne connaissent pas les moyens d'y arriver.

En vous apportant des outils et ressources, nous espérons que ce guide vous permettra d'y voir plus clair sur la poursuite d'études à l'université.

1) Qu'est-ce-que le master ?

- a) Recrutement
- b) Organisation des études et statut dérogatoire
- c) Examens
- d) Modalités

2) Qu'est-ce-que cela peut m'apporter ?

- a) Etendre mon champs de compétences
- b) Valoriser mon diplôme d'état
- c) Se réorienter
- d) Poursuivre en thèse

3) Est-ce-que le master est fait pour moi ?

4) Quel master choisir ?

- a) Plateforme "Mon Master"
- b) Site spécifiques des masters et des facs
- c) Rapports de l'HCERES
- d) Les avis d'anciens élèves
- e) Les journées portes ouvertes

5) Comment s'inscrire en master ?

- a) Quand candidater ?
- b) Comment candidater ?
- c) Procédures de sélection

Références

Ressources

1) Qu'est-ce-que le master

En Europe et donc en France, le parcours dans l'enseignement supérieur est organisé selon le schéma LMD : L pour Licence (+3) , M pour Master (+5) , D pour Doctorat (+8).

Ce système permet une reconnaissance européenne des diplômes, facilite les passerelles entre formations et favorise la mobilité internationale.

Depuis 2014, le diplôme d'état de pédicure-podologue est accompagné d'un supplément au diplôme (1, 2, 3) qui fait valoir un niveau licence et facilite l'accès à un niveau d'études supérieur.

Un fois le diplôme en poche, le jeune pédicure-podologue peut donc choisir de poursuivre son cursus universitaire en s'orientant vers un master.

a) Recrutement

L'accès en première année de master n'est pas automatique pour les étudiants ayant obtenu leur licence, des pré-requis sont exigés. Certaines mentions de master sont en tension, le recrutement est donc concurrentiel. Rien ne vous assure donc d'obtenir le master que vous convoitez.

Un CV, une lettre de motivation, ainsi que les relevés de notes des années écoulées depuis le baccalauréat doivent être fournis. (cf "Quelles documents pour la candidature ?").

b) Organisation des études et statut dérogatoire

L'organisation varie selon les universités et les parcours, néanmoins il existe des invariables nationaux : le master a une durée de 2 ans, répartie sur 4 semestres.

Les semestres sont composés de cours magistraux et de travaux dirigés auxquels la participation est obligatoire. Néanmoins, en fonction des universités, des statuts dérogatoires peuvent être accordés aux étudiants ayant un emploi en parallèle ou aux étudiants sportifs de haut niveau.

c) Examens

La validation des enseignements se fait par un examen final, combiné ou non, à un contrôle continu. En fonction des universités, les enseignements peuvent se compenser ou non et peuvent comporter une note plancher pour être validées. De plus, la validation des années de master nécessite de rédiger et soutenir un mémoire.

d) Modalités

Il existe majoritairement deux façon de poursuivre sa scolarité :

- Formation initiale :

- Lorsque la formation s'inscrit dans la continuité d'un cursus de l'enseignement supérieur. L'étudiant bénéficie du statut d'étudiant.

Son coût est de **243 €** pour les diplômes nationaux relevant du cycle de master.

(Référence du coût)

- Formation continue :

- La formation continue est destinée aux salariés, aux professionnels libéraux ou encore aux demandeurs d'emploi ayant quitté la formation initiale. En formation continue, les coûts sont supérieurs mais peuvent être pris en charge en partie par un organisme de financement.

Dans le cas du FIFPL, la prise en charge peut aller jusqu'à 2 500€. FIFPL

Dans les deux cas, il existe des formations en présentiel ou à distance, bien que la deuxième option soit plus exceptionnelle (voir le site du CNED).

La VAE : pensez-y !

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est reconnue comme une voie de certification au même titre que la formation initiale et la formation continue. Elle permet d'obtenir un diplôme (en totalité ou en partie) sur la base de l'expérience.

Plus d'infos sur www.vae.gouv.fr/

2) Qu'est-ce-que cela peut m'apporter ?

a) Pour étendre son champs de compétences et de connaissances

Les programmes de master sont conçus pour apporter des compétences et savoirs sur des domaines précis. L'enseignement de la méthode scientifique associé au développement de l'esprit critique par exemple est incontestablement bénéfique pour un professionnel de santé. Ils apportent également des outils et méthodes d'ingénierie et de management de projet qui peuvent être utiles au professionnel libéral.

b) Pour valoriser son diplôme d'état

Le DE PP ne permet pas d'obtenir de grade de licence, l'accès à un cursus et l'obtention d'une diplôme de master permet ainsi de valoriser son parcours.

c) Pour me réorienter (master professionnel)

Si l'exercice de la pédicurie-podologie ne correspond pas à vos objectifs professionnels, la réalisation d'un master vous permettra d'affiner votre projet professionnel (notamment grâce aux stages) et constituera un précieux sésame pour postuler en entreprise.

d) Pour poursuivre en thèse (master recherche)

La validation d'un master est un passage obligé pour espérer postuler en thèse. En outre, la réalisation d'un master revêt de nombreux bénéfices secondaires :

- Il permet de faire connaître sa profession au sein de l'université
- Il apporte une ouverture d'esprit sur d'autres domaines que la santé
- Il permet de forger un réseau dans un domaine étudiants du master (interprofessionnalité)

3) Est-ce-que le master est fait pour moi ?

S'engager en master, c'est s'engager pour deux années, au moins, dans un cursus universitaire. Cet engagement nécessite un investissement non négligeable en termes de temps et d'énergie. Il est donc indispensable de s'assurer au préalable que cette voie vous corresponde [1, 2].

Pour cela il est impératif d'être au clair avec vos objectifs.

“Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.” - Sénèque

Si vous ne l'avez pas déjà fait, le moment est venu de vous posez les questions qui vous permettront de déterminer vos objectifs de vie (personnel, professionnel, familial, social, ...).

- Quelle est votre vie idéale dans 5 / 10 / 20 ans ?
- Quelle carrière souhaitez vous faire ?
- Quels sont les domaines qui vous intéressent et sur lesquels vous voudriez en savoir davantage ?
- Quelles sont les valeurs qui vous animent ?

Faire ce travail permet de ne pas tomber dans le « biais de conformisme » qui correspond au penchant naturel à privilégier la pensée collective, garante du groupe. De plus, il assure de ne pas se tromper de chemin et de ne pas se décourager une fois celui-ci emprunté.

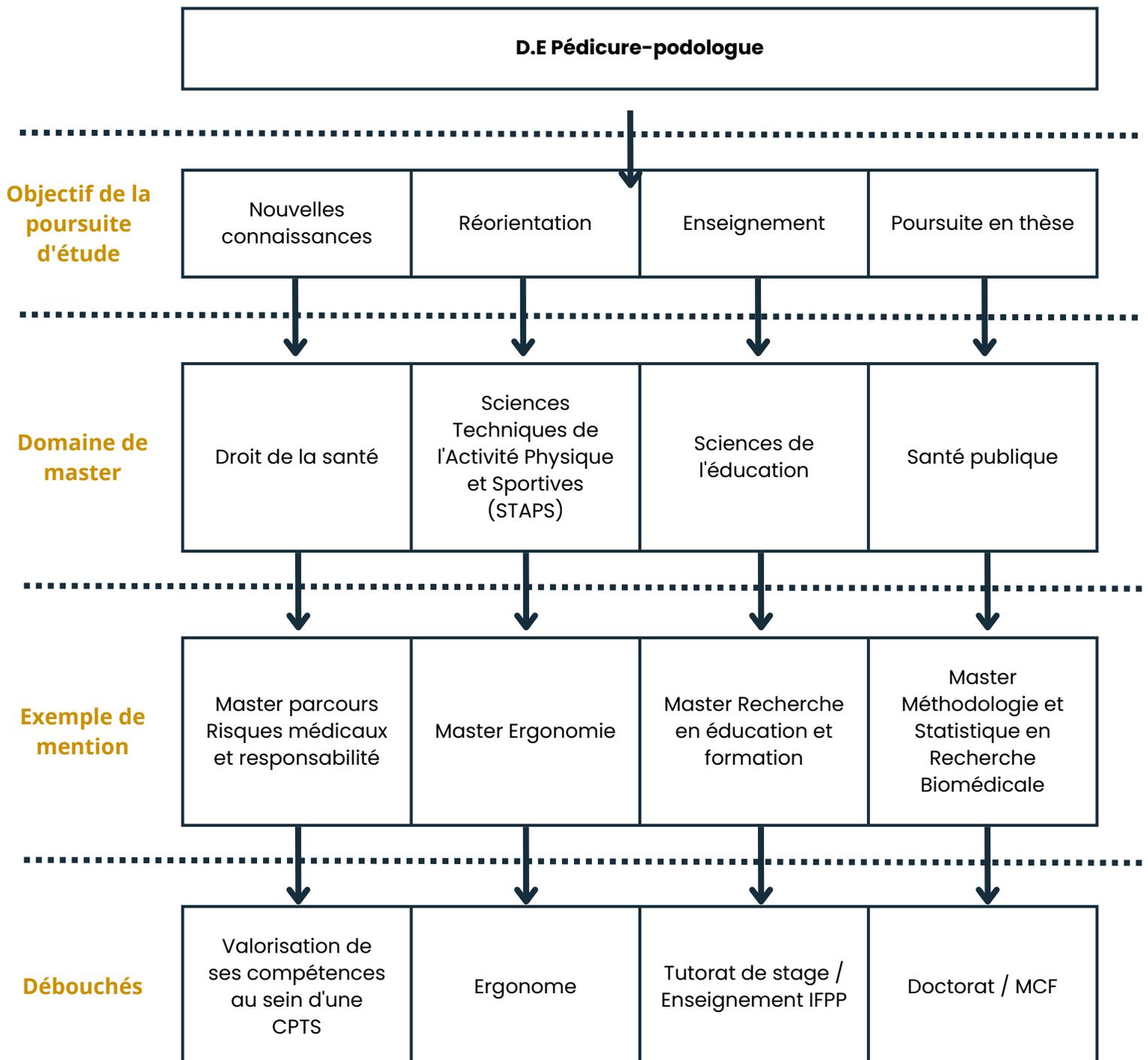
Une fois cette tâche effectuée, vous devez déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les différents objectifs que vous vous êtes fixés.

Si la réalisation d'un master vous semble adaptée à l'accomplissement de vos objectifs, alors la suite de ce guide vous apportera de précieux conseils.

4) Quel master choisir ?

Le choix du master dépend des objectifs que vous vous fixez. Une attention particulière doit être portée aux enseignements dispensés ainsi qu'aux débouchés, mais également aux partenariats industriels du master ainsi qu'aux laboratoires de recherche de rattachement.

Bien évidemment, dans le cas d'une formation en présentiel, le lieu géographique est un paramètre essentiel.



Pour vous aider dans votre choix, plusieurs outils sont à votre disposition :

a) Plateforme "Mon Master"

Cette plateforme, supervisée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, recense l'ensemble des cursus conduisant à l'obtention d'un diplôme national de master, sur le territoire français.

Il permet la consultation d'informations essentielles sur plus de 3500 mentions et 8000 parcours qui peuvent être triés en fonction des paramètres qui vous importent : domaine disciplinaire, nom de mention ou de parcours, établissement, ou encore par lieu de formation.

b) Le site spécifique des masters et des facs

En complément des informations disponibles sur la plateforme "Mon Master", il est possible de se rendre sur les pages spécifiques des parcours et ou des universités.

c) Rapports de l'HCERES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations, et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle européenne et voir même internationale.

A la suite de ses évaluations, cet organisme publie des rapports consultables sur www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication.

La lecture de ces rapports permet de se familiariser avec la qualité du contenu des enseignements, de l'encadrement et de l'adossement à la recherche,

Ces rapports permettent également d'orienter son choix, lorsque l'on désire poursuivre en doctorat.

d) Les avis d'anciens élèves

L'avis d'anciens élèves étant passés par le master que vous convoitez peut être intéressant pour se faire une idée globale. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que ces avis restent individuels et subjectifs. De plus, les cursus évoluent d'année en année, ces avis ne sont pas nécessairement à jour. S'ajoute à cela la nécessité de connaître des personnes ayant suivi ce cursus.

Enfin, si des formateurs ou enseignants en IFPP sont passés par un master, il ne faut surtout pas hésiter à leur demander leur avis.

e) Les journées portes ouvertes

La plupart des universités organisent des journées portes ouvertes qui permettent de se rendre dans l'établissement afin d'échanger avec les responsables pédagogiques, de rencontrer des étudiants du cursus, et de se familiariser avec les locaux.

Bien qu'un master en particulier puisse vous convenir, il est important de candidater à plusieurs masters car le nombre de places disponible pour chaque mention est limité. L'admission en première année de master est notamment subordonnée à l'examen de votre dossier.

Si au contraire, vos choix se portent sur plus de 15 mentions, il est possible d'effectuer une sélection en utilisant un tableau de tri tel que :

Mention Parcours	Université	Ville (distance du domicile)	Langue	Points positifs	Points négatifs	Commentaires HCERES	Classement
-----------------------------	-------------------	-------------------------------------------	---------------	----------------------------	----------------------------	--------------------------------	-------------------

Il peut être utile de hiérarchiser les mentions en fonction de son appétence afin de faciliter son choix lors de la phase de sélection. Toutefois, la plateforme ne demande aucunement un classement par ordre de préférence.

5) Comment postuler ?

a) Quand candidater ?

Pour l'année 2023, les candidatures aux formations de première année de master seront possibles du 22 mars jusqu'au 18 avril.

b) Comment candidater ?

Les candidatures se font sur le site <https://candidature.monmaster.gouv.fr/>

Il est possible d'effectuer jusqu'à 15 candidatures (les candidatures à plusieurs parcours au sein de la même mention dans une université donnée ne sont comptées qu'une seule fois).

Le dossier de dépôt de candidature comprend des pièces justificatives communes à toutes les formations. Il est possible que des pièces complémentaires puissent être demandées par les établissements.

Cette étape doit être effectuée rigoureusement car les dossiers incomplets sont rejetés.

Quels documents pour la candidature ?

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevé de notes
- Diplôme du baccalauréat + notes
- Documents d'identités (carte nationale d'identité, passeport)
- Lettre de recommandation (facultatif)

Point de vigilance : le diplôme d'état de pédicure-podologue ne confère pas le grade de licence. Cependant, depuis 2014, le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive dite « supplément au diplôme », qui facilite l'inscription en master. Toutefois, il convient de se référer aux conditions d'admissibilité de chaque formation visée afin de s'en assurer.

Les points essentiels dans un CV et une lettre de motivation (LM)

CV :

- Expériences en lien avec le domaine d'intérêt
- Compétences, notamment les soft skills (compétences comportementales). C'est ce qui va faire la différence avec les compétences techniques.
- Formations antérieures

LM :

- Formation / parcours
- Qu'est ce qui m'anime, ce qui me fait me lever le matin
- Ma valeur ajoutée, pourquoi moi ⇒ Illustré des compétences par de l'expérience que vous avez
- Parlez de votre projet professionnel

N'hésitez pas à consulter des personnes ressources pour composer, rédiger et relire votre CV et LM.

c) Procédures de sélection

D'avril à juin 2023

- Examen des candidatures par les établissements

Il est possible que des épreuves écrites ou des oraux soient organisés ; dans ce dernier cas, les établissements peuvent vous convoquer directement par la plateforme. Il vous est donc conseillé de consulter régulièrement vos mails du 24 avril au 16 juin.

Du 23 juin au 21 juillet 2023

- Phase d'admission (transmission des propositions d'admission aux candidats et réponse des candidats à ces propositions).

Pour une proposition reçue avant le 24 juin inclus, vous devrez vous prononcer au plus tard le 26 juin, à 23 h 59 (heure de Paris) ;

Pour une proposition reçue entre le 25 juin et le 20 juillet inclus, vous devrez vous prononcer au plus tard à 23h59 le jour qui suit.

Pour chaque proposition que vous recevez en réponse à vos candidatures, vous pouvez :

- soit la refuser ✘
- soit l'accepter provisoirement (parce que vous voulez attendre de voir si vous êtes finalement accepté dans une formation pour laquelle vous êtes en liste d'attente). Vous ne pouvez accepter provisoirement qu'une seule proposition. Vous devez alors indiquer sur la plateforme les candidatures encore en attente que vous souhaitez conserver.
- soit l'accepter définitivement. Vous ne pouvez accepter définitivement qu'une seule proposition. ✓

A partir du 23 juin 2023, jusqu'au 21 juillet

- Une fois une proposition d'admission acceptée, il faut effectuer l'inscription administrative auprès de l'établissement concerné, selon le calendrier établi par celui-ci.

Le non-respect du calendrier d'inscription administrative fixé par l'établissement entraîne le risque de perdre le bénéfice de la proposition d'admission que vous avez acceptée.

Références

[1] Morisano D, Hirsh JB, Peterson JB, Pihl RO, Shore BM. Setting, elaborating, and reflecting on personal goals improves academic performance. *J Appl Psychol.* 2010 Mar;95(2):255-64.

[2] Schippers, M. C., & Ziegler, N. (2019). Life Crafting as a Way to Find Purpose and Meaning in Life. *Frontiers in psychology, 10*, 2778.

Ressources

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14725#:~:text=Pour%20la%20rentr%C3%A9e%202022%2C%20les,la%203e%20ann%C3%A9e%20cons%C3%A9cutive>

<https://www.fifpl.fr/sites/default/files/documents/criteres/8690EP.pdf>

<https://www.cned.fr/>

<https://www.vae.gouv.fr/>

<https://www.monmaster.gouv.fr/>

<https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication>

<https://candidature.monmaster.gouv.fr/>